

Banques d'épargne du Québec.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, avait, le 31 mars 1961, un capital versé et une réserve totalisant 10 millions, des dépôts d'épargne de \$252,153,230 et un passif de \$263,076,841. L'actif s'élevait à \$263,076,841, dont \$154,001,507 d'obligations fédérales, provinciales, municipales et autres. La Banque d'Économie de Québec, fondée en 1848 (sous le nom de Caisse d'Économie de Notre-Dame de Québec) sous les auspices de la Société Saint-Vincent-de-Paul, constituée par une loi de l'Assemblée législative canadienne en 1855 et pourvue d'une charte fédérale en vertu du S.C. 1871, chap. 7, comptait, le 31 mars 1961, des dépôts d'épargne de \$44,182,138 et un capital versé et une réserve de trois millions. Le passif, de même que l'actif, s'élevait à \$54,625,133.

L'état qui suit montre le total des dépôts d'épargne de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et de la Banque d'Économie de Québec pour les années terminées le 31 mars 1952-1961. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs.

<i>Année</i>	<i>Dépôts</i>	<i>Année</i>	<i>Dépôts</i>
	\$		\$
1952.....	200,342,385	1957.....	255,000,311
1953.....	214,122,001	1958.....	266,585,424
1954.....	219,372,081	1959.....	279,626,478
1955.....	237,816,198	1960.....	272,614,366
1956.....	256,526,482	1961.....	296,335,368

Syndicats de crédit.—Les syndicats de crédit sont constitués en vertu d'une loi provinciale afin de permettre à des groupes ayant des intérêts communs de réunir leurs épargnes. La communauté d'intérêts peut découler du fait qu'on appartient à une paroisse, à un club, à un cercle ou à un syndicat ouvrier, qu'on travaille dans une usine, une industrie ou un ministère, ou qu'on réside dans une localité rurale ou urbaine bien définie. Le tableau 18 fait voir l'importance grandissante des syndicats de crédit comme institutions d'épargne et de prêt au Canada. De 1950 à 1959, le nombre des syndicats à charte a augmenté de 54 p. 100, l'effectif des syndicats répondants s'est accru de 127 p. 100 et leur actif, de 271 p. 100 (pour la première fois, il a dépassé le milliard en 1958).

Le Québec occupe le premier rang dans le domaine des syndicats de crédit au Canada; il compte près de la moitié de l'effectif. L'Ontario compte le plus grand nombre de syndicats à charte, mais suit de très loin le Québec quant à l'effectif et à l'actif. Dans toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, le nombre de sociétaires a augmenté en 1959.

Environ 37 p. 100 des syndicats sont ruraux, mais la nature des syndicats varie un peu selon les régions. Dans les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Saskatchewan, les syndicats sont surtout ruraux. En 1959, les syndicats professionnels représentent 63 p. 100 du total en Ontario; ils sont prédominants également en Alberta et en Colombie-Britannique. Au Manitoba, les deux groupes sont à peu près égaux. C'est le groupe professionnel qui a gagné le plus de terrain ces dernières années.

Des prêts sont consentis pour des fins de prévoyance et de production sur l'épargne collective; ils sont garantis surtout par des billets personnels. En 1959, 470 millions ont été prêtés à un taux d'intérêt de 1 p. 100 au plus par mois sur le solde. Les épargnes, comprenant les actions et les dépôts, se sont élevées à 1,056 millions. Il existait 27 syndicats centraux en 1959 ayant pour objet principal de recevoir les dépôts des syndicats locaux et de leur consentir des prêts. Les syndicats centraux, constitués en vertu d'une loi provinciale, facilitent le flux de fonds aux syndicats qui ne peuvent suffire aux demandes locales. Certains syndicats centraux ouvrent leurs rangs à des associations coopératives, mais la plupart n'acceptent comme membres que les syndicats de crédit.

La *Canadian Co-operative Society* fait fonction de syndicat national des syndicats centraux des diverses provinces du Canada.